



VISITE

Construire durable avec du pin d'Alep

24 novembre 2025
Septèmes-les-Vallons


S'INSCRIRE

PROGRAMME

Construire durable avec du pin d'Alep

Visite de l'extension de logements communaux à Septèmes-les-Vallons

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 – SEPTEMES-LES-VALLONS

14h15	Accueil café
→ 14h30	
14h30	Mot d'accueil – Tour de table
→ 14h45	<i>Sophie Celton – 1^{ère} adjointe, Patrick Magro – Conseiller municipal délégué, à Septèmes-les-Vallons</i>
14h45	Pourquoi valoriser les bois locaux dans les constructions ?
→ 15h00	Les atouts du bois local au profit des projets des territoires <i>Camille Meynaud – chargée de mission Construction aux Communes forestières</i>
15h00	Comment intégrer du pin d'Alep dans la commande publique ?
→ 15h30	La demande technique et les outils de la commande publique <i>Camille Meynaud – chargée de mission Construction aux Communes forestières</i>
15h30	Les clés de réussite
→ 15h40	L'accompagnement et les étapes de prescription bois dans le montage d'un projet <i>Camille Meynaud – chargée de mission Construction aux Communes forestières</i>
15h40	Trajet jusqu'à la visite
→ 16h00	
16h00	Visite de l'extension de logements communaux
→ 17h20	<i>Sophie Celton – Septèmes-les-Vallons, Charlotte Lovera – Atelier Aïno, Emile Liévremont – EXE-BOIS, Nicolas Guignard – Envirobat BDM, Léane Quernec – FIBOIS SUD, Camille Meynaud – Communes forestières</i>
17h20	Conclusion
→ 17h30	



LIEU DE FORMATION

Salle Fernand Ros, Place Didier Tramoni
(au-dessus de la police municipale)
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS



COORDONNEES SUR PLACE

Camille MEYNAUD / 07 57 45 63 23

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Echanges directs entre les élus et les Communes forestières
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Séance d'information en salle
- Visite de site



MODALITE D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou en renvoyant le bulletin papier à l'adresse email suivante : inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **19 NOVEMBRE 2025**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITE DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA VISITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.



PARTENAIRES DE LA VISITE

VILLE DE



SEPTÈMES
LES VALLONS

envirobat**bdm**

FIBOIS
SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVEC LE CONCOURS FINANCIER

